



## SERVICES CULTURELS À L'ÉTRANGER : FACE À LA MONDIALISATION, UNE REVOLUTION NÉCESSAIRE

Commission des finances

Rapport d'information de M. Adrien Gouteyron,  
sénateur (UMP) de Haute-Loire, rapporteur spécial de la mission « Action extérieure  
de l'Etat »

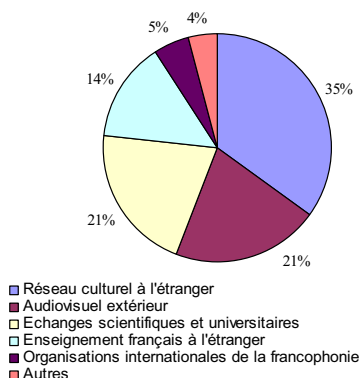
### I. Le budget pour la promotion de la culture à l'étranger : 1 milliard d'euros

■ La France n'a pas à rougir des efforts budgétaires consacrés à la promotion de la culture française à l'étranger, **plus d'1 milliard d'euros en 2007**, qui viennent **s'ajouter au soutien public à la création** du budget du ministère de la culture. ■

■ **Le plus grand réseau du monde : 144 centres culturels** ou instituts dans le monde. **220 alliances françaises** dirigées par un agent de l'Etat expatrié. **255 autres alliances françaises** bénéficient de financements de la part des postes à l'étranger. **3,9 centres culturels ou alliances françaises par pays** où la France a une présence. ■

■ Pour l'Espagne, l'institut Cervantès représentait en 2007 89,4 millions d'euros. En **Allemagne**, le budget consacré en 2008 à l'action culturelle à l'étranger de **680 millions d'euros**, dont 180 millions d'euros pour les instituts Goethe, 117 millions d'euros pour les écoles et 120 millions d'euros pour la coopération universitaire. Le British council disposait de 183 millions de livres en 2007. ■

Répartition de l'effort budgétaire en 2007



#### Plus d'1 milliard d'euros pour la promotion de la culture française à l'étranger, éclatés entre différents ministères

- 1) **375,5 millions d'euros** au titre du réseau culturel à l'étranger, dont 141,6 millions d'euros investis dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE ;
- 2) **155,7 millions d'euros** au titre de TV5 et RFI auxquels il faut rajouter **69,6 millions d'euros** pour France 24 ;
- 3) **226,1 millions d'euros** au titre des échanges scientifiques, techniques et universitaires ;
- 4) **150 millions d'euros** au titre des 53 % d'élèves étrangers accueillis dans l'enseignement français à l'étranger ;
- 5) **55,7 millions d'euros** pour les organisations internationales de la francophonie ;
- 6) **23,5 millions d'euros** pour l'action internationale du ministère de la culture ;
- 7) **6,7 millions d'euros** de subvention du centre national de la cinématographie à Unifrance ;
- 8) des sommes de plus en plus importantes du ministère de l'enseignement supérieur : au moins **14 millions d'euros**.

■ Dans le domaine des centres culturels, une **tendance au reflux**, sur un plan quantitatif, quand d'autres pays (Espagne, Chine..) déploient leur réseau, mais restent bien en-deçà du réseau français. On passe pour la France de 173 centres culturels en 1996 à 144 en 2008. ■

## II. L'impact de la politique de rayonnement culturel est à la fois réel et incertain

La place de la culture française à l'étranger est difficile à appréhender. La contribution des administrations culturelles à l'étranger apparaît incertaine, faute d'indicateurs de performance.

### **La culture française à l'étranger : entre fierté et modestie**

Dans la balance commerciale française, le poste « culture » est désormais déficitaire. **La France est importatrice nette.**

#### ► **Des résultats contrastés selon les domaines**

■ **Cinéma français** : « la première cinématographie mondiale en termes de marché à l'export » après le cinéma américain, mais en chiffres, cela signifie au **Royaume-Uni** une part de marché de **1,8 %** en 2007, contre 67 % pour le cinéma américain et 28,5 % pour le cinéma britannique ; ou en **Italie** une part de marché de **2,9 %**, contre 55 % pour les Etats-Unis. Aux Etats-Unis, le cinéma français représente **50 %** des films étrangers, mais ces films faisaient en 2006 **2 % du marché.**

■ **Arts plastiques** : entre 2001 à 2005, **aucun artiste français contemporain** n'a bénéficié d'une **exposition monographique** au MOMA de New York, à la Tate Modern de Londres, au Stedelijk Museum d'Amsterdam ou à la Hamburger Bahnhof de Berlin, sur la quinzaine d'expositions monographiques en moyenne dédiées à des artistes contemporains non nationaux par chacune de ces institutions. S'agissant des collections permanentes, en 2005, la Tate Modern n'exposait qu'un seul artiste de la scène française contemporaine, tandis que le Centre Reina Sofia n'en exposait que deux, parmi la cinquantaine (Tate Modern) ou la trentaine (Reina Sofia) d'artistes contemporains non nationaux exposés dans leurs collections permanentes.

#### ► **La langue française : une langue de niche ?**

■ La langue française est une **langue parlée dans le monde entier.** Mais elle est enseignée de plus en plus, et même en Europe, **en troisième langue**, après l'anglais et une grande langue régionale, ou comme une « langue de niche », grâce aux sections bilingues (85.857 élèves dans les pays de l'OCDE et 1.264.479 dans autres pays : Tunisie : 503.500 élèves, Maroc : 36.700 élèves).

■ Dans les pays non francophones, et pour l'enseignement général, il y a un tassement général, voire un repli inquiétant en Europe et en Afrique du Nord. **9 %** des élèves scolarisés apprenaient le français dans les pays non francophones d'Europe en 1994, ils étaient **6 %** en 2002. En Afrique du Nord et au Moyen Orient, le pourcentage était de **19 %** en 1994 et de **15 %** en 2002. Ceci a des implications, comme par exemple se concentrer sur **la promotion de livres traduits**, et moins sur celle de livres en français.

■ Le pourcentage de documents de la Commission européenne rédigés à l'origine en français est passé de **26,3 % en 2004** à **12,3 % en 2007.** Il y a en Europe un **problème de reconnaissance du « plurilinguisme »** qui dépend de la volonté politique des Etats. ■

#### ► **Des indicateurs peu présents**

■ L'action culturelle à l'étranger ne peut prétendre qu'à une responsabilité marginale dans ses résultats, bons ou mauvais.

■ **La mesure de la valeur ajoutée** du réseau culturel est manquante, faute d'indicateurs. Ainsi, l'évolution du nombre d'inscrits aux cours de langue dans nos centres culturels (246.902 en 2007) n'est pas connue sur moyenne période. ■

### **Une mondialisation culturelle mal prise en compte**

■ Le développement des centres culturels français à l'étranger remonte à une période où il y avait une moindre « circulation » des biens culturels. Ils disposaient alors de l'exclusivité dans la présentation d'une vitrine française.

■ **Internet a aboli les frontières entre intérieur et extérieur** : le concept d'audiovisuel extérieur va progressivement être dépassé, car l'audiovisuel, la presse, le débat d'idées français sont accessibles à tous, et dans le monde entier, sur la toile.

■ Il y a une **internationalisation croissante** des institutions muséales françaises, des établissements d'enseignement supérieur et des industries culturelles, dont le réseau culturel à l'étranger est largement spectateur. Le rayonnement culturel s'opère largement en-dehors des administrations qui lui sont dédiées. ■

### III. Au ministère de la culture, la culture en France ; au ministère des affaires étrangères, la culture à l'étranger : un Yalta dépassé

#### La fin nécessaire du monopole du Quai d'Orsay sur la culture à l'étranger

##### ► Un nouveau rôle pour le Quai d'Orsay

■ Il existe aujourd'hui un « Yalta » qui remonte à l'époque d'André Malraux : au ministère de la culture, la culture en France ; au ministère des affaires étrangères le monopole de la culture à l'étranger. Malgré quelques amodiations (audiovisuel extérieur), **la distinction demeure dans la stratégie conduite.**

■ Depuis les années 60, la politique de soutien à la création s'est développée de façon considérable. **La politique culturelle à l'étranger ne peut plus être une politique autonome, une variante de notre diplomatie.** Elle doit être une partie intégrante de notre politique nationale de soutien à la création et à la diffusion culturelle. Il doit y avoir un continuum dans notre politique d'action culturelle entre la France et l'étranger.

■ Le ministère de la culture doit s'impliquer davantage : **les contrats de performance qu'il passe avec ses grandes institutions culturelles** (écoles, musées, spectacle vivant) ne prennent pas assez en compte, sauf exceptions, comme le Louvre, **la diffusion à l'étranger.**

■ L'internationalisation de nos universités, et le développement de leurs programmes d'échanges d'étudiants et de chercheurs, est du ressort du **ministère de l'enseignement supérieur**, malgré l'intervention du Quai d'Orsay. ■

##### ► Un devoir de subsidiarité

■ En matière d'action culturelle à l'étranger, le Quai d'Orsay **ne doit plus être pilote, mais accompagner** la stratégie des autres ministères compétents. A eux d'élaborer leur stratégie.

■ La mise en œuvre de la stratégie passe par **deux agences paritaires** : CulturesFrance (culture - affaires étrangères), CampusFrance (enseignement supérieur - affaires étrangères).

■ **Les industries culturelles ont développé leurs structures d'appui à l'export** : Bureau Export de la Musique, Unifrance pour le

cinéma, bureau international de l'édition française : il faut les laisser agir dans leur domaine, **les soutenir davantage**, et vérifier que nos services ne développent pas une action concurrente sur les mêmes fonds publics. ■

##### ► Éviter les doublons

■ La direction de la coopération scientifique, universitaire et de recherche de la DGCID **doublonne** avec la direction des relations internationales du ministère de l'enseignement supérieur. Elle doit pouvoir faire l'objet d'une cure d'amaigrissement. Le monopole de fait de la direction de la coopération culturelle et du français de la DGCID doit être aménagé par une entrée en force du ministère de la culture.

#### Rationaliser les aides à la création à l'étranger

1) Les bourses de soutien à la création à l'étranger et les résidences d'artistes sont gérées par deux ministères distincts : ministère de la culture, ministère des affaires étrangères.

2) Les critères de sélection des artistes ne sont pas harmonisés, ou même coordonnés.

3) Les choix des implantations géographiques des résidences d'artistes sont le fruit de l'histoire et se sédimentent plutôt que de faire l'objet d'une stratégie raisonnée.

4) Il faut une politique cohérente des résidences d'artiste à l'étranger, sous la responsabilité de CulturesFrance, qui gèrerait désormais la Villa Medici.

■ La France n'a **pas besoin aujourd'hui de deux programmes d'extraduction** (traduction du français vers l'étranger) : l'une géré par la culture, l'autre par les affaires étrangères. Il faut regrouper les moyens au sein de CulturesFrance. ■

##### ► L'unité du réseau à l'étranger

■ Les conseillers culturels, à sélectionner conjointement avec le ministère de la culture, doivent **toujours dépendre des ambassadeurs.** Les attachés universitaires et scientifiques doivent relever directement de son autorité. ■

#### IV. Moins de centres culturels, plus de présence culturelle

##### ► Le modèle des « centres culturels » n'est plus convaincant

■ Les centres culturels français implantés en Europe et dans l'OCDE n'ont **plus** la « masse critique » face aux institutions culturelles locales. Il n'est **pas du rôle** de notre pays de maintenir des institutions culturelles parallèles. Ce constat ne vaut pas pour les centres culturels français en Afrique, qui constituent des lieux culturels de référence. ■

##### Se mettre à la place des « publics cibles »

**Où** le spectateur français va-t-il voir les mises en scènes de Krzysztof Warilowski, metteur en scène polonais ? Au centre culturel polonais ? Non, à l'opéra Garnier ou Bastille.

**Où** va-t-il voir « la vie des autres », film allemand ? A l'institut Goethe ? Non, dans une salle commerciale.

**Où** va-t-il voir les expositions de Takashi Murakami ? A la maison de Japon ? Non : à la fondation Cartier.

Nos amis allemands, américains, japonais ne sont pas différents de nous...

■ Nos centres culturels ne rayonnent pas **en-dehors d'un premier cercle** : les partenaires habituels, les francophones, les amoureux de la France, ceux qui nous sont acquis, et dont nous sommes aussi prisonniers.

■ Il faut concevoir **les programmations culturelles « hors les murs »** et transférer les budgets dans des **partenariats** montés par les institutions des pays d'accueil, en relation avec nos artistes en France. Le public étranger doit trouver dans ses **lieux culturels habituels** des artistes français. Il faut mieux présenter

nos intellectuels dans les universités ou les médias que dans nos centres culturels.

■ Les centres culturels existants devraient, sur le modèle des alliances française, se recentrer sur les cours de langues, à condition qu'ils soient en mesure de **s'autofinancer**, ce qui n'est pas toujours le cas, même en Europe. Le taux de rotation des ouvrages dans les médiathèques n'est **guère supérieur à 1**, en-deçà des ratios de gestion habituels. ■

■ La fermeture éventuelle de centres pouvant résulter de **critères d'efficacité** ne doit pas être dramatisé : l'enjeu réside dans la présence culturelle, pas dans le lieu.

##### ► Le métier de conseiller culturel va donc évoluer

■ Le conseiller culturel redevient essentiel : un rôle de « passeur », pour mettre en relation les institutions et industries culturelles de notre pays avec celles du pays d'accueil. Faciliter plutôt que « faire par soi-même ». Un métier au service des industries culturelles, en accompagnement de leur internationalisation. Mais un vrai métier : aujourd'hui, **la formation n'est que de 5 jours**, sans rencontre avec les représentants des métiers culturels.

■ Une valeur ajoutée à mesurer dans des indicateurs dits de « réseautage », de « partenariats » et de « mécénat », en fonction desquels les moyens d'action pourraient être distribués.

■ Une **meilleure hiérarchisation** des pays en fonction de leur intérêt dans le domaine des industries culturelles et du savoir. En Europe, **le premier budget culturel est l'Italie**, grâce à la Villa Medici. ■



##### Commission des finances

<http://www.senat.fr/commission/fin/index.html>

Secrétariat de la Commission des finances

15, rue de Vaugirard  
75291 Paris Cedex 06

Téléphone : 01.42.34.22.47  
Télécopie : 01.42.34.26.06

##### Président

**M. Jean Arthuis**

Sénateur (UC-UDF) de la Mayenne



##### Rapporteur spécial

**M. Adrien Gouteyron**

Sénateur (UMP) de Haute-Loire



Le présent document et le rapport seront prochainement disponibles sur Internet

Le rapport peut également être commandé auprès de l'Espace Librairie du Sénat :  
Tél : 01.42.34.21.21 - Courriel : [espace-librairie@senat.fr](mailto:espace-librairie@senat.fr) - Adresse : 20, rue de Vaugirard - 75291 Paris Cedex 06